

# REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR - année 2022-2023

Journées pédagogiques 

## 1. Notre public

Tous les enfants scolarisés dans l'école concernée, à partir de 2,5 ans jusqu'à la fin de la scolarité fondamentale.

## 2. Les horaires et les lieux

La journée pédagogique est organisée à la demande de l'école, qui communique l'information aux parents. Elle couvre l'horaire de la journée scolaire.

En dehors de ces heures, les enfants peuvent également être encadrés par nos animateurs (voir sur notre site le R.O.I. Accueil extrascolaire) de 7h jusqu'à 18h. Un accueil avant 7h et après 18h peut être demandé et doit être justifié par une attestation de l'employeur.

## 3. Qu'apporter à la journée pédagogique ?

Pour passer de chouettes moments durant cette journée, les enfants arrivent sur le lieu avec le matériel suivant identifié à leur nom.

Pour tous : une tenue pratique et adaptée à la météo du jour, un vêtement de pluie et des bottes pour jouer dehors, un vêtement de rechange pour pouvoir se salir ou se mouiller, une gourde.

En été : de la crème solaire haute protection et un chapeau ou une casquette.

Pour les plus jeunes : tout le nécessaire pour une bonne sieste (couverture, tétine, doudou, coussin, linge).

## 4. Et les repas ?

L'enfant apporte : une collation pour 10h, un repas froid ou tartines pour midi et un goûter. L'ISBW propose aux enfants un fruit ou un légume. De l'eau fraîche est disponible à volonté.

## 5. Inscription, facturation

L'inscription se fait par les parents sur la plateforme en ligne Apschool.

- Si votre enfant fréquente l'accueil extrascolaire de l'ISBW :
  - Soit vous avez déjà un compte ISBW-Apschool ou votre enfant a déjà fréquenté la plaine, vous pourrez directement inscrire votre enfant via ce compte (onglet « centre récréatif »)

- Soit vous n'avez pas encore de compte et nous vous conseillons à le créer préalablement afin d'être prêt pour l'inscription : rendez-vous sur <https://isbw.apschool.be>
- Si votre enfant ne fréquente pas l'accueil extrascolaire de l'ISBW : rendez-vous sur l'application « <https://isbw.apschool.be/inscriptions/isbw> »

Les coordonnées, la fiche de santé de l'enfant, les autorisations diverses et les paiements sont gérés par les parents au départ de cette plateforme.

Une autorisation écrite des parents ou du tuteur légal est indispensable si une autre personne que celles mentionnées sur le compte que vous aurez créé sur la plateforme vient rechercher l'enfant.

Il en est de même si l'enfant rentre seul.

Pour des raisons de sécurité, la personne venant chercher l'enfant doit être âgée d'au moins 16 ans.

Pour toute aide, vous pouvez contacter notre service administratif au **02/315.13.81** ou **82** ou **83** ou par email à l'adresse [accueil3.12@isbw.be](mailto:accueil3.12@isbw.be)

## 6. Tarifs

Le prix d'une journée pédagogique est de 9 euros (application de la dégressivité pour les fratries).

En cas de difficultés financières, nous vous invitons à solliciter un plan de paiement auprès de notre service comptabilité au **02/315.13.67** ou un tarif adapté auprès de notre assistant social au **0476/805.193**.

## 7. Annulation et remboursement

Annulation : il n'est possible d'annuler une inscription que durant la période réservée aux inscriptions. Au-delà de cette période, le montant est dû et il n'y a pas de remboursement possible. Il n'est pas possible de « transmettre » l'inscription à une autre famille ni de trouver un enfant « remplaçant ».

**Commentaires** : En cas de question ou si vous ne pouvez pas accéder au formulaire, notre service est à votre disposition par email [accueil3.12@isbw.be](mailto:accueil3.12@isbw.be)

**Si votre enfant est absent à la journée pédagogique**, nous ne pourrons vous rembourser que si vous nous adressez un certificat médical ou un courrier justifiant d'un cas de force majeure, par email à [accueil3.12@isbw.be](mailto:accueil3.12@isbw.be) ou par courrier à ISBW - Le Mazerin - Rue du Cerf n°200, 1332 Rixensart en mentionnant la date de la journée pédagogique, le nom de l'école et le nom de votre enfant. Le certificat médical ou le document justifiant l'absence de votre enfant ne peut absolument pas être déposé auprès des animateurs. Ce certificat médical doit nous parvenir, au plus tard, la semaine suivant la journée concernée.

Pour une bonne organisation de nos activités, nous vous demandons de prévenir les animateurs du lieu par téléphone le plus tôt possible mais également d'envoyer un mail à notre service administratif ([accueil3.12@isbw.be](mailto:accueil3.12@isbw.be)) en cas d'absence à la journée mais également en cas de changement d'horaire d'accueil le matin et/ou le soir.

## 8. Santé

- 1) Nous vous rappelons que nous n'accueillons pas les enfants malades.
  - 2) Pédiculose (présence de poux) : La pédiculose ne nécessite pas l'éviction de l'enfant du milieu d'accueil mais doit être traitée et des mesures d'hygiène sont nécessaires dans la structure et à son domicile pour éviter une contagion plus élargie. Le médecin du milieu d'accueil peut prendre une mesure d'éviction de l'enfant en cas d'épidémie s'il le juge nécessaire (« Mômes en santé » ONE).
- Le Service tient les modalités de traitement préconisées à la disposition des parents.

## 9. Renseignements et contacts

Les personnes suivantes sont à votre disposition pour vos questions :

Projet éducatif et organisation pratique:

- Projet éducatif sur notre site internet
- Service et équipe de coordination : **02/315.13.84**
- Pour les urgences, de 06h à 09h et de 17h à 20h : le coordinateur de garde au 0474/47.66.13
- Par email à [accueil3.12@isbw.be](mailto:accueil3.12@isbw.be)

Dossiers administratifs/inscriptions :

- Par téléphone au **02/315.13.81 - 02/315.13.82 - 02/315.13.83**
- Par email à [accueil3.12@isbw.be](mailto:accueil3.12@isbw.be)

Facturation :

- Par téléphone au **02/315.13.67**
- Par email à [3-12.compta@isbw.be](mailto:3-12.compta@isbw.be)